DELIBERATION N°2025-12 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°2022-41 du 22 septembre 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023,

Vu la délibération n°2022-43 du 22 septembre 2022 relative à la fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57,

Vu la délibération 2025-01 du Conseil municipal du 6 février 2025 approuvant le rapport d'orientations budgétaires et prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaires pour l'exercice 2025,

Vu la délibération 2025-11 du Conseil municipal portant affectation du résultat de clôture de l'année 2024 sur le budget primitif 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Travaux du 18 mars 2025,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025 de la Ville, comme suit :

Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	14 000 000,00	14 000 000,00
Investissement	8 100 000 ,00	8 100 000 ,00
TOTAL	**22 100 000,00**	**22 100 000,00**

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

PRECISE que le budget de l'exercice 2025 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle.

Le Maire,

Luc WATTELLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Trois Avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 20 mars 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH, PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND,
MM HUA, VERDYS, VINCENT, BRUN
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M MEZURE donne pouvoir à M AUGIER
Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme BUCHON SCHULTZ donne pouvoir à Mme LE GRAND

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT, ALBERT, SUCHET,
Mme PIRES, HUSSON, BLIN, AOUN

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-078-217800929-20250403-DEL2025_12-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 07/04/2025 à 17:54